

COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 12 MARS 2012 à 19h00
- CCPL BRIIS-SOUS-FORGES -

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BONZANI	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. FISCHER	Conseiller régional d'Ile-de-France
M. BONNEAU	Conseiller général de l'Essonne
M. CHIVOT	Maire-adjoint d'Auffargis
M. DUCROCQ	Conseiller municipal de Bazoches/Guyonne
M. POUPART	Maire de Bonnelles
Mme LE TEXIER-JAULT	Maire de Bullion
M. PANNETIER	Maire de Châteaufort
Mme VON EUW	Maire-adjoint de Chevreuse
M. MONTEGUT	Conseiller municipal de Choisel
M. ARTORE	Maire de Courson-Monteloup
Mme LEMONNIER	Maire-adjoint de Dampierre-en-Yvelines
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-les-Briis
M. CAZANEUVE	Maire de Gambaiseuil
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
M. GUILBERT	Maire-adjoint des Essarts-Le-Roi
Mme GONTHIER	Maire de Galluis
M. CAZANEUVE	Maire de Gambaiseuil
M. BESCO	Conseiller municipal de Magny-les-Hameaux
M. COLOMBI	Maire-adjoint de Méré
Mme AUBERT	Maire-adjoint du Mesnil-St-Denis
M. LESAGE	Maire-adjoint du Perray-en-Yvelines
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. ALLIRAND	Conseiller municipal de La Queue-Lez-Yvelines
M. LESAGE	Maire-adjoint du Perray-en-Yvelines
Mme MEURGER	Maire-adjointe de Rochefort-en-Yvelines
M. GUEGUEN	Maire-adjoint de Saint-Lambert-des-Bois
M. SIMONIN	Maire de Saint-Rémy L'Honoré
M. SAUTIERE	Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
M. FIDELLE	Maire de Senlis
M. POULON	Conseiller municipal de Sonchamp
M. LE FOLL	Maire du Tremblay/Mauldre
M. AMOSSE	Conseiller municipal de Vieille-Eglise-en-Yvelines
Mme BOCS	Députée CA du Plateau de Saclay
M. CARDINAUD	Député communautaire de la CC Cœur d'Yvelines
M. BOUCHET	Vice-président de la CC des Etangs
Mme HUOT-MARCHAND	Vice-présidente de la CC du Pays de Limours
M. SCHOETTL	Président de CCPL
M. ROBIN	CC Plaines et Forêts d'Yveline

Avec voix consultative :

Jean-Pierre DE WINTER	(Chambre Interdépartementale d'Agriculture)
Mme GIOBELLINA	(Union des Amis du Parc)

Ainsi que :

M. GENEVEE, adjoint au maire de La Queue-lez-Yvelines, M. DEGIVRY, conseiller municipal de Fontenay-les-Briis, M. DELOROZOY (commission développement économique), M. AUBLE (CG 78) – M. BENTEGEAT (CRIF) - Mme LECUYER (Association pour la qualité de vie du Pays de Limours).

Pour le PNR : Mmes LE LAGADEC, DRANSART, DUBUC, HOUGUET, RENARD, WOLFF et MM. DELILE, HARDY, MARGAT, PAQUIER, POUZERGUES, ROMBAUTS, SANCH (PNR)

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. SAUTIERE
- Pouvoir de Mme GOSSARE à M. POUPART
- Pouvoir de Mme ROBILLARD à M. BONNEAU
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

Absents excusés

Mme AUBERT (CG 78) - M. FOURNIGAUULT - M. JAMES - M. LEBAR - M. MEMAIN - Mme ROBILLARD (pouvoir à M. BONNEAU) – M. PLANCHENAUULT - Mme VITRAC-POUZOLET – M. SIMONIN (maire de St Rémy-L'Honoré) -

Monsieur VANDEWALLE accueille les participants et constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 16 janvier 2012

Il est rappelé à l'attention du Comité syndical qu'à la demande de Mme Lemonnier le compte rendu a été corrigé (voire texte ci-dessous) afin d'ajouter la mention de la pétition déposée par les habitants de Maincourt contre le projet de sentier pédagogique dans le marais de Maincourt. Le compte-rendu corrigé est approuvé à l'unanimité.

Approbation du CR du comité syndical du 16 janvier 2012 – demande d'ajout

Madame Lemonnier a pris la parole le 16 janvier dernier en fin de comité, en tant qu'élue de Dampierre pour informer les membres du comité du dépôt d'une pétition par les habitants de Maincourt, un village rattaché à Dampierre et relative au projet de rénovation du sentier pédagogique. Cette pétition s'interroge sur les conséquences en termes de parking de la modification du parcours qui se rapproche des habitations de Maincourt et constitue un appel à davantage de voitures dans une allée déjà fort encombrée. Les signataires recommandent l'aménagement de places supplémentaires à l'entrée principale du circuit. Le second point de cette pétition porte sur l'aménagement d'un circuit court destiné aux personnes à mobilité réduite au sein de la roselière (platelage) qui pourrait entraîner des nuisances pour la flore et surtout pour la faune avicole.

Madame Lemonnier avait fait part de la décision municipale de Dampierre de ne pas modifier le tracé du sentier, telle qu'approuvée par la majorité des riverains consultés. Cette décision a été approuvée publiquement par M. Vandewalle qui a rappelé la concertation très longue auprès des habitants et des élus de Dampierre avant d'aboutir à la formulation d'un projet de rénovation.

2. Débat d'orientation budgétaire 2012

Cf. Annexe jointe

Monsieur BONNEAU regrette que le projet de note accompagnant le Débat d'orientation budgétaire ne mette pas davantage l'accent sur la politique de logement aidé du Parc. Monsieur VANDEWALLE insiste sur la nécessité de lancer une nouvelle OPAH sur le territoire élargi – une opération lourde en

termes d'ingénierie financière et technique du bâtiment -. Il est pris bonne note de ces deux demandes et la synthèse sera revue et adressée en pièce jointe au présent compte-rendu.

A l'occasion de la présentation du travail mené sur les PLU par l'Atelier d'urbanisme, M. VANDEWALLE exprime ses réserves sur le projet de loi relatif à une possible majoration de 30% des droits à construire en milieu urbain.

Il estime que cette mesure est susceptible d'engendrer des comportements spéculatifs et pourrait avoir des effets destructeurs sur les tissus urbains. La loi est applicable partout, y compris en présence de PLU très récents. Face à des demandes de propriétaires, il est vivement conseillé de surseoir à statuer en invoquant la préparation d'une délibération communale.

Les municipalités disposent en effet de six mois pour prendre position après promulgation de la loi à la fin mars. Les communes ont la possibilité de s'opposer par délibération à l'application de la loi sur leur territoire. Cependant, elles doivent pour cela avoir organisé une concertation dont les formes ne sont pas précisées par le projet de loi. Il ne s'agit pas d'une enquête publique en bonne et due forme telle que précisée par le Code de l'urbanisme, mais d'une mise à disposition de l'information auprès du public et de l'organisation d'une réunion publique.

Monsieur VANDEWALLE estime qu'un travail remarquable a été mené lors de la rédaction de la Charte et de l'établissement du Plan de Parc ; les morphologies urbaines ont été étudiées et les potentialités de densification ont été évaluées. Il serait dommage qu'une loi vienne réduire les effets de ce chantier.

Le Président annonce que l'Atelier d'urbanisme va préparer un argumentaire destiné à étayer les refus qui seront pris par délibération communale ; un modèle de délibération sera également rédigé. L'idée est de proposer une démarche commune et solidaire sur ce thème. Monsieur SCHOETTL précise que deux communes de la CCPL ont d'ores et déjà délibéré négativement.

Il reste que cette loi est opposable à la Charte, du fait de son niveau dans la hiérarchie des normes, il faut donc préparer un dossier très solide afin d'éviter des annulations par le Tribunal administratif.

Monsieur SAUTIERE réagit à l'énoncé d'une maison du vélo et du tourisme. Il estime qu'il serait préférable de l'appeler Maison de l'écomobilité dans le cadre de la constitution d'un pôle multimodal à Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Une réunion prévue le 19 mars devrait permettre d'en savoir plus sur les modalités de mise à disposition du terrain et de la maison du garde-barrière par la RATP. Il est pris bonne note de ses demandes de modification.

L'ensemble des fiches-programmes tant en investissement qu'en fonctionnement sont présentées par M. VANDEWALLE. Ces fiches ont fait l'objet de peu de commentaires, sinon des demandes de précisions.

Les fiches consacrées aux enfouissements de réseaux ont donné lieu à un débat cependant. Monsieur VANDEWALLE précise que le Bureau propose de répondre favorablement aux cinq demandes d'enfouissement dont le budget excède largement la ligne prévue par la seconde phase du Contrat de Parc.

Il est rappelé cependant que, d'une part les travaux d'enfouissement ne peuvent pas commencer avant leur approbation par les financeurs du Parc et d'autre part que cet accord est susceptible d'être revu après négociations avec les financeurs.

Monsieur SCHOETTL et Monsieur POUPART souhaitent que les critères soient énoncés plus clairement par une commission ad hoc. Il est probable que les montants maximum seront revus à la baisse par cette commission.

Il est demandé s'agissant de l'opération qualifiée *d'Utopies réalistes* de cadrer davantage les orientations du soutien du Parc.

S'agissant des *Plans Paysage et Biodiversité*, M. SCHOETTL s'interroge sur la reprise du PPB du plateau de Limours ; le complément de financement ayant déjà été voté en 2011, il va pouvoir être relancé.

A des élus qui s'interrogent sur le nombre d'études techniques réalisées par le COSTIC, il est précisé que la convention fixe un nombre maximum d'études par année (10 pour l'année 2011). L'enveloppe énergie comprend également une action en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse, M. BESCO regrette à cet égard l'éclairage tardif du château de la Madeleine et souhaite que des plages horaires sans aucun éclairage puissent être instaurées. Le Président lui répond que le Parc écrira à la mairie de Chevreuse en ce sens.

Après avoir échangé sur les orientations budgétaires 2012 et notamment sur les nouvelles opérations et programmes budgétaires, le Comité syndical donne acte au Président de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

3. Demande de subventions 2012 pour le financement de la cellule d'animation des contrats de bassin « Rémarde amont » et « Yvette amont »

Le Parc naturel régional sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'animation 2012 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et Rémarde amont, à hauteur de 26.000 €, ainsi qu'une subvention auprès de la Région Ile-de-France à hauteur de 15.600 €, pour l'animation 2012 des Contrats de bassin de l'Yvette amont et la Rémarde amont. Le montant restant à la charge des maîtres d'ouvrage est de 10.400 €.

Pour cela, il est demandé au Comité syndical d'autoriser son Président à valider ces démarches et à signer la convention à venir (2011-2013) avec la Région Ile-de-France pour la poursuite de son aide à la cellule d'animation des Contrats de bassin portés par le Parc.

4. Sortie de biens de l'actif du Parc

Aux fins de mise à jour de l'actif du Parc, il convient d'effectuer un apurement et de retirer des biens qui y figurent encore indûment. Cette délibération permettra à la Trésorerie de Chevreuse de procéder à la suppression comptable de ces éléments d'actif, pour un montant total de 53.864,29 €.

Questions diverses :

- Porter à connaissance du courrier de Mme KOSCIUSKO-MORIZET adressé à Mme PECRESSE concernant le projet de déplacement du couloir aérien en provenance du sud-est à destination de l'aéroport d'Orly. La demande d'arbitrage d'Eurocontrôle à l'initiative de M. VANDEWALLE n'a pas reçu l'assentiment de la ministre en charge de l'environnement et des transports.

Monsieur VANDEWALLE souhaite remercier l'ensemble des élus, en particulier M. POUPART, la mission Communication, le reste de l'équipe, pour leur contribution à la bonne organisation de

l'événement du 10 mars.

Il espère des retombées presse importantes. Il précise que le Parc de Chevreuse s'est porté candidat à l'organisation des *Journées des Parcs* en 2013 ; en attendant il encourage vivement les élus à participer aux journées organisées cette année dans le Parc du Verdon, ces journées constituent toujours un moment d'échange d'expériences très riche.

La séance est levée à 21 h.